



INTERCO VOSGES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les News de la semaine 28

RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) s'est réuni pour la première fois du quinquennat, mercredi 5 juillet 2017, sans le ministre de l'Action et des comptes publics. Une absence qui passe mal auprès de ses membres : Gérald Darmanin enchaîne selon eux les mauvais signaux, dont la publication du décret "rythmes scolaires" sans avis du CSFPT.

JOUR DE CARENCE

le rétablissement du jour de carence se confirme.

Lors des états généraux des comptes de la Nation qui se sont tenus à Bercy le 6 juillet, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, a annoncé le retour du jour de carence dans la fonction publique pour lutter contre le « micro-absentéisme ». La mesure devrait être introduite dans la prochaine loi de finances. Par ailleurs, une consultation publique sur les services publics sera organisée.

EGALITE FEMMES-HOMMES

Question des mentalités.

Pour Stéphane Troussel, Président du Département de la Seine Saint Denis « la question des mentalités est essentielle. Or je crois beaucoup à la nécessité d'une mobilisation nationale autour des violences faites aux femmes qui permettrait également de décliner des actions fortes en faveur de l'égalité». La collectivité a d'ailleurs été la première à s'y atteler au niveau local en mettant en place un observatoire départemental des violences envers les femmes. Un engagement aujourd'hui reconnu à l'échelle nationale comme le dispositif de téléphone portable d'alerte, mis en place en Seine Saint Denis, et nationalisé par la loi du 4 août 2014.

Appropriation de la ville.

La municipalité de Pontault Combault a, elle, initié le principe des « marches exploratoires », inspiré d'une démarche canadienne, dans des quartiers de la ville. Une expérience, partant de l'écoute de la population féminine qui permet de poser les principes d'aménagement de la sécurité sur certaines voies empruntées quotidiennement par les femmes. L'objectif ? Prévenir les risques d'agressions, diminuer le sentiment d'insécurité au quotidien et améliorer l'appropriation de la ville.

Nécessité d'intégrer davantage de femmes cadres sur tous les projets d'urbanisme.

« Ce travail exploratoire n'aurait pu aboutir sans partenaires, en l'occurrence les bailleurs et les associations. La collectivité sur ce type de sujet ne peut agir efficacement si elle est seule » reconnaît Sophie Potin Piot, conseillère municipale déléguée aux droits des femmes de la mairie. L'élue a également identifié au cours de ce projet la nécessité d'intégrer davantage de femmes cadres sur tous les projets d'urbanisme de la ville.

De nombreux autres chantiers peuvent encore être portés par les collectivités.

La désignation des équipements publics locaux, des infrastructures sportives ainsi que les noms de rue sont inspirés de grandes figures nationales certes mais majoritairement masculines. « Cette question n'est pas annexe, c'est un véritable symbole. Sur les 125 collèges de Seine Saint Denis, moins de 20 porte le nom d'une femme » atteste Stéphane Troussel.

DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social a été le thème de la journée d'étude de l'Association des DRH des grandes collectivités du 7 juillet. Un sujet d'actualité cuisant eu égard aux débats qui se préparent entre le gouvernement et les organisations syndicales sur la fonction publique, en particulier sur les effectifs. Le président de l'association, Johan Theuret, réexplique la définition d'un bon dialogue social et pourquoi un tel processus est indispensable. Il réagit également à l'annonce unilatérale du gel du point d'indice.

Le président de l'association, Johan Theuret, réexplique la définition d'un bon dialogue social et pourquoi un tel processus est indispensable. Il réagit également à l'annonce unilatérale du gel du point d'indice.

Pourquoi avoir choisi le thème du dialogue social pour votre journée d'étude du 7 juillet ?

Nous voulons sensibiliser les DRH à l'état du dialogue social dans leur collectivité, afin de prendre de la hauteur. Il y a une nouvelle forme de dialogue social aujourd'hui, de nouveaux outils. L'autre finalité sera de pouvoir échanger librement avec les organisations syndicales (OS) qui seront présentes afin de faire passer des messages tout en sortant du jeu d'acteur qui a cours habituellement. Nous sommes pour le dialogue social. Mais souvent, en collectivité, au niveau local, il y a les postures des uns et des autres. Qui plus est, il n'y a pas toujours la volonté des élus d'associer les organisations syndicales.

Que manque-t-il aujourd'hui pour avoir un échange social de qualité ?

Il faut former et informer sur le dialogue social. Explorer de nouvelles pistes doit aussi être au programme. Le dialogue social ne se réalise plus seulement à travers la vie des instances : commissions administratives paritaires (CAP), comités techniques (CT). Cela n'est plus suffisant. Le dialogue social peut vivre aussi à travers les nouvelles technologies, les groupes de travail, l'association plus directe des agents.

Quelles sont les pistes pour renouveler le dialogue social ?

Il faut d'abord relégitimer ses vertus, surtout dans le contexte actuel du « fonctionnaire bashing » et des attaques contre la fonction publique. Le dialogue social a des bienfaits. C'est le B-A BA, mais il est important de le rappeler. Il ne faut pas le réduire à de la concertation [via les instances paritaires], à l'envoi des documents au bon moment.

Enfin, le dialogue social ne se résume pas à une discussion avec les syndicats mais doit aussi avoir lieu avec les agents. Comment l'organise-t-on ? Par exemple sur le temps de travail, comment écoute-on les agents ? Comment travailler en direction des agents sans décrédibiliser les OS ? Enfin, il est nécessaire de moderniser le dialogue social en l'allégeant d'un point de vue administratif car il s'est appauvri en raison d'un formalisme très important (dans les CHSCT, les CT, les CAP...).

Y a-t-il un manque de formation et de culture du dialogue social ?

Il y a un problème de formation à l'intérêt du dialogue social auprès des agents, des services RH, des élus. Les agents ont encore une vision très administrative du dialogue, des dossiers. Peu de collectivités ont, par exemple, des agendas sociaux pluriannuels. Le dialogue social doit aussi concerner les directions opérationnelles et pas seulement les ressources humaines.

On ne peut pas se contenter de négocier seulement en cas de grève.

C'est une affaire de management, de culture. L'absence de négociation révèle le manque de culture au dialogue social. Dans la fonction publique, le dialogue social se fait principalement via l'information et la consultation et non par la négociation. Il n'y a pas de reconnaissance juridique d'accords. Or négocier le temps de travail peut très bien se négocier au niveau local. Nous n'avons

pas la notion d'accords de branches comme dans le privé. Dans le public, cela passe par la loi qui se décline ensuite de façon locale. Je ne sais pas s'il faut des accords au sein des collectivités.

Donner une capacité réelle aux OS d'enrichir un dossier.

Mais les instances ne peuvent pas se résumer à de l'information et de la consultation. On ne peut pas se contenter de négocier seulement en cas de grève. Pour négocier, il faut fixer des objectifs, déterminer clairement ce qui est négociable et non négociable, autrement dit les objectifs à atteindre. Il faut donc que l'on réfléchisse à la manière de donner une capacité réelle aux OS d'enrichir un dossier. Les postures caricaturales crispent les DRH. Il y a du chemin à faire des deux côtés. L'état d'esprit doit évoluer.

MOBILITE

L'ordonnance « Mobilité » n° 2017-543

Prise en application de l'article 83 de la loi n° 2016-483 (dite « loi déontologie »), l'ordonnance n° 2017-543 a été publiée au JORF n°0089 du 14 avril 2017.

Article 2 : créations et vacances d'emplois accessibles dans un espace numérique commun, au plus tard le 1er janvier 2019 (décret attendu).

Article 4, II (détachement) : renforcement des modalités de prise en compte d'un avancement d'échelon ou de grade dans le corps d'origine pour les fonctionnaires détachés (décret attendu).

Article 3 (Durée et aménagement du temps de travail) : Portabilité "inter fonctions publiques", en cas de mobilité, des droits aux congés acquis au titre du compte-épargne-temps (décret attendu).

Article 1 (recrutement) : Création de corps et de cadres d'emplois de fonctionnaires à dispositions statutaires communes (décrets attendus).

SOLIDARITE

Les associations Le Carillon, Cap ou pas cap et le restaurant la Cantine du 18 a installé le premier frigo solidaire de Paris, il y a un mois. Rien à voir avec un coup de com', la jeune restauratrice à la tête du lieu avec sa maman, cherche à créer du lien dans ce quartier qu'elle affectionne et donner accès simplement à de la nourriture à ceux qui en ont besoin, tout en évitant le gaspillage pour d'autres.

http://www.up-inspirer.fr/36226-frigo-solidaire-restaurant-inscrit-solidarite-partage-a-menu?utm_source=mailingquotidien&utm_medium=mailing&utm_campaign

SANTE

Un célèbre neuropsychologue explique comment le fait de "ne rien faire" est en fait vital pour la santé

Contrairement aux idées reçues, il est bon pour la santé de ne rien faire même si cela est généralement mal perçu en société, que ce soit dans la sphère privée ou professionnelle.

En effet, une étude a été menée qui démontre que lorsque le corps humain ne fait pas d'activité, son cerveau se met en mode « par défaut » et fait alors le tri des informations qu'il contient. Cette étape est absolument indispensable pour le neuropsychologue Francis Eustache qui exerce au CHU de Caen.

De cette façon, il pourra mieux comprendre l'environnement qui l'entoure et pourra mieux composer avec les situations ultérieures qui se présenteront à vous.

En consultant cette vidéo, vous pourrez avoir la preuve que l'oisiveté n'est pas forcément un vilain défaut et qu'elle est essentielle pour votre cerveau. Conservez-la bien sous la main car si on vous fait des reproches, vous aurez de quoi justifier votre choix de ne rien faire et mettre un terme à toute polémique. Désormais, vous pouvez rester allongé(e) sur votre canapé pendant des heures ou prolonger considérablement votre grasse matinée sans culpabiliser !

Clique sur le lien suivant pour voir la vidéo :

<https://www.facebook.com/francetvzoom/videos/703224303169692/>

HUMOUR

Question matinale aux députés de la majorité présidentielle....

<https://youtu.be/2JnQmAJUPFQ>